

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-895/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du 1er degré pour l'année scolaire 1975-1976 dans les écoles du Cercle de Dikhil

n° 75-895/SG/ESJ

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	Date de publication 12 mai 1975
Numéro JO n° 11 du 10/06/1975	Date du numéro 10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184//7e L et chargée du recrutement des enfants à-inscrire, pour la rentrée scolaire 1975, dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du Cercle de Dikhil est constituée comme suit : Président — M. le Commandant de Cercle de Dikhil Membres — M. le Directeur de l'Ecole de Dikhil — M. Witti Moussa, Chef de village — M. Waberi Oufane, Chef de village — M. Hassan Awad, représentant les parents d'élèves — M. le Directeur de l'Ecole de Yoboki — M. Hamadi Oudoum, Akel général Adorassoul — M. Moussa Abdallah, Chef de village — M. Arbahim Moussa, représentant les parents d'élèves — M. le Directeur de l'Ecole de Koutabouya — M. Moussa Dana, Akel Debné — M. Loita Hassan, Cadi — M. Kamil Norta, représentant les parents d'élèves.

Art. 2

— La commission ainsi constituée Se réunira à la date et au lieu fixés par son président, pour examiner les dossiers des candidats.

Art. 3

— A l'issue de ses travaux, la commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : — Ecole de Dikhil : 72 élèves — Ecole de Yoboki : en fonction des places disponibles (maximum 20) — Ecole de Koutabouya : 36 élèves